

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2016

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2015.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	2
Présentation générale.....	3
I. Territoire desservi.....	3
II. Les compétences exercées.....	5
III. Les marchés gérés.....	6
Indicateurs techniques de collecte.....	7
I. La collecte en porte à porte.....	7
II. La collecte en point d'apport volontaire.....	8
III. Les déchèteries.....	9
IV. Bilan des tonnages.....	12
V. La collecte en porte à porte.....	13
Indicateurs techniques de traitement.....	18
A. La filière départementale de traitement des déchets.....	18
Les indicateurs financiers.....	19
I. Évolution du coût facturé par habitant.....	19
II. La section de fonctionnement.....	20
III. Bilan financier pour l'année 2016.....	22
IV. La comptabilité analytique.....	23
La communication.....	26
I. Les outils de communication.....	26
II. Les animations scolaires.....	29
Glossaire.....	30

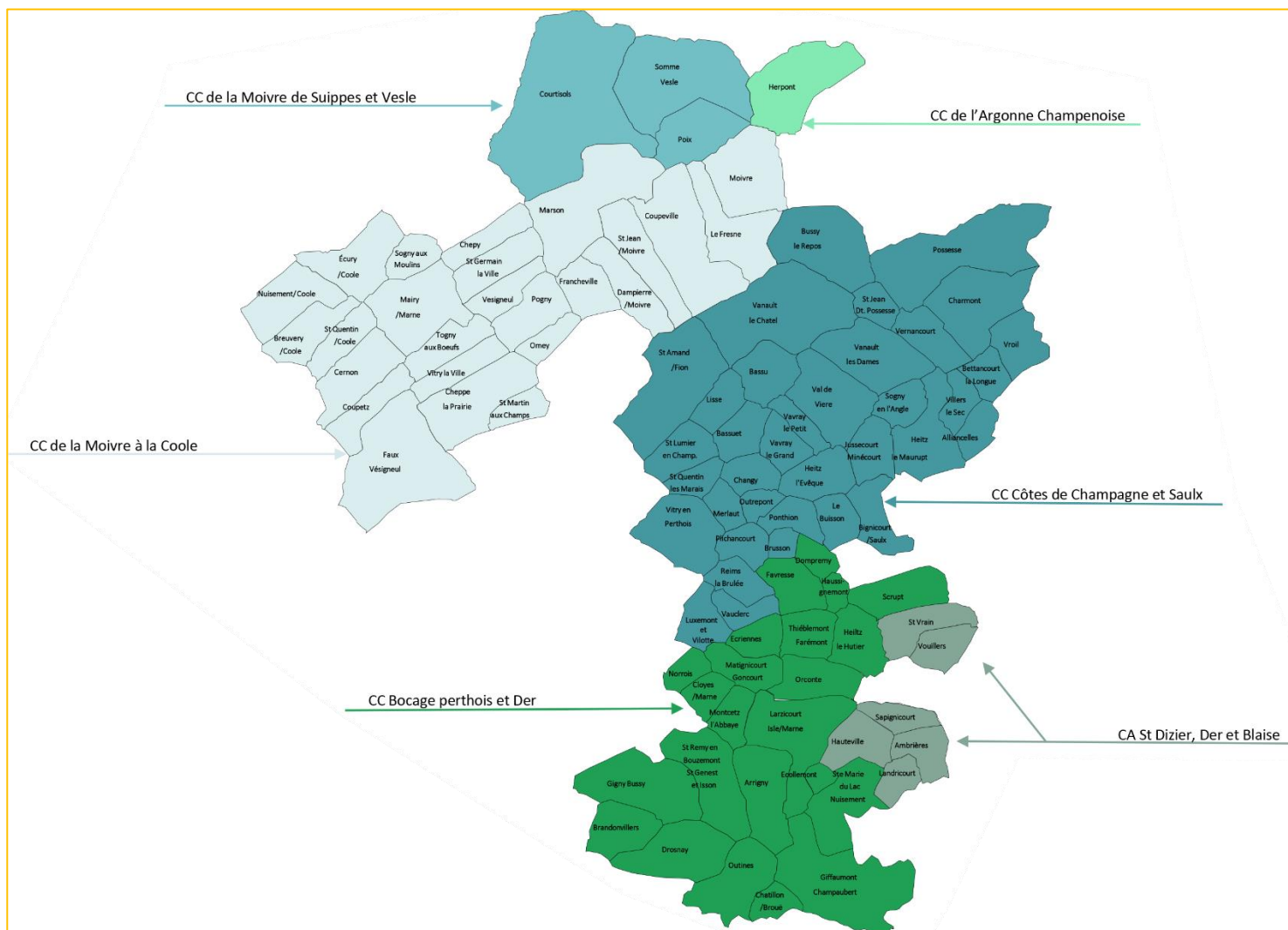
PRESENTATION GENERALE

I. Territoire desservi

Le SYMSEM -Syndicat Mixte du Sud Est Marnais- regroupe 24769 habitants répartis sur 95 communes qui bénéficient de la collecte et du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés.

Son siège se situe 4, Grande rue-51240 Dampierre sur Moivre.

- Territoire du SYMSEM au 1^{er} janvier 2016



Il est composé de quatre intercommunalités adhérentes :

- La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- La Communauté de Communes Côtes de Champagne et Saulx
- La Communauté de Communes Perthois Bocage et Der
- La Communauté de Communes de Suippes et Vesle pour les communes de Courtilsols, Poix et Somme Vesle

I. Les conventions

Le SYMSEM en accord avec les collectivités concernées continue de gérer la compétence déchet sur certaines collectivités limitrophes.

- **Convention avec la Communauté d'Agglomération St Dizier Der et Blaise**

Elle concerne à la fois la collecte et l'accès aux déchèteries du SYMSEM pour les communes suivantes : Sapignicourt, Hauteville, Landricourt, Ambrières, Vouillers et St Vrain.

C'est une décision qui a été prise pour des raisons financières par la CA St Dizier.

- **Conventions avec la communauté de communes vitry champagne et der**

Certaines communes de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder à la déchèterie de Pogany. Elle accueille les communes d'Ablancourt, La Chaussée sur Marne, Aulnay l'Aître et Songy.

Les habitants des communes de Luxémont et Vilotte, Vitry en Perthois, Merlaut, Gigny-Bussy et Brandonvillers adhérents au SYMSEM, sont autorisés à accéder aux déchèteries de Vitry le François et de Somsois.

- **Convention avec la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise**

Elle est relative à la collecte ainsi qu'à l'accès à la déchèterie de Courtisols pour les habitants de la commune d'Herpont.

II. Les compétences exercées

Le SYMSEM est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Il exerce les compétences suivantes :

- La collecte des ordures ménagères et assimilées (OMR et tri)
- La gestion des déchèteries
- Le transfert et traitement du tri







A noter que la compétence tri des produits recyclables a été transféré au 1^{er} avril 2016 au SYVALOM

Le transfert et le traitement des Ordures Ménagères est lui aussi délégué au SYVALOM.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées	
Déchets occasionnels (Déchèterie) Encombrants, déchets verts, gravats...	<ul style="list-style-type: none">• Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) = Ordures Ménagères Résiduelles	<ul style="list-style-type: none">• Déchets collectés sélectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, verre...)

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

III. Les marchés gérés

Marchés confiés à des prestataires					
Titulaire	Activité	Début du contrat	Fin du contrat		
			Tranche ferme	Tranche conditionnelle	
	SUEZ	Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés(DMA)	01/01/2013	31/12/2015	31/12/2017
	VEOLIA	Transfert des Emballages Ménagers Recyclables(EMR)	01/01/2013	31/12/2014	31/03/2016
	CHAZELLE	Tri des EMR	01/01/2013	31/12/2014	31/03/2016
	SALEUR	Collecte des Emballages en Verre	01/10/2012	31/12/2015	31/12/2017
	SUEZ	Exploitation des déchèteries (haut et bas de quais)	01/07/2012	30/06/2013	30/06/2016
	CHIMIREC	Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors Eco-DDS	01/07/2012	30/06/2013	31/12/2016

Le SYMSEM gère également divers contrats avec des Eco-organismes pour la prise en charge logistique et/ou financière de certains déchets :

- **Ecologic** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- **Récylum** : Lampes et tubes à économies d'énergie
- **Eco-DDS** : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux des ménages)

Les éco-organismes suivant sont gérés directement par le SYVALOM

- **Eco-emballages** : déchets d'emballages ménagers
- **EcoFolio** : les papiers, journaux revues magazines
- **Eco-mobilier** : Meubles et éléments d'ameublement

Le SYMSEM gère également des conventions de reprises gratuites de déchets :

- **Eco Textiles** : Vêtements, linge de maison...
- **Corépile** : piles
- **Collectors** : Cartouches et toners, capsules Nespresso
- **Lions Club** : radiographie

INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

I. La collecte en porte à porte

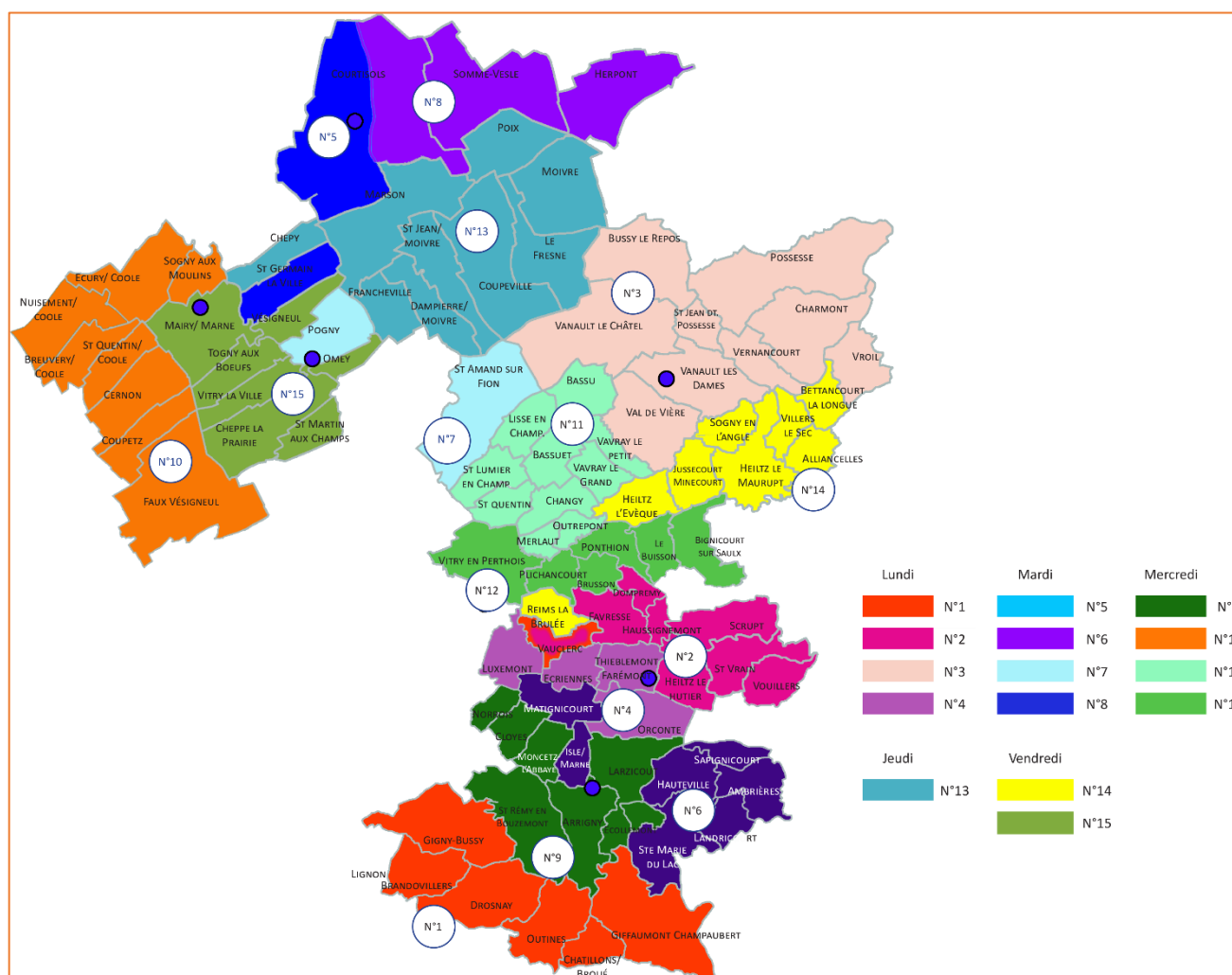
Le SYMSEM collecte chaque semaine (C1) en porte à porte en camion bi-compartmentés :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles
- Les emballages et les papiers, journaux, revues magazines

Pour collecter les 24769 habitants répartis dans 95 communes, 15 tournées sont nécessaires chaque semaine.

Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un ripeur.

- Carte des tournées de collectes en 2016



- Population desservie par collectivités

	Commune	Pop municipale	Nbr de foyer
CC Côtes de Champagne et Saulx	Alliancelles	144	62
	Bassu	128	56
	Bassuet	258	140
	Bettancourt-la-Longue	83	40
	Bignicourt-sur-Saulx	181	80
	Brusson	208	74
	Bussy-le-Repos	140	49
	Changy	116	61
	Charmont	221	110
	Heiltz-le-Maurupt	412	177
	Heiltz-l'Évêque	302	124
	Jussecourt-Minecourt	205	100
	Le Buisson	78	40
	Lisse-en-Champagne	125	50
	Merlaut	245	110
	Outrepoint	98	40
	Plichancourt	248	95
	Ponthion	115	55
	Possesse	176	80
	Reims-la-Brûlée	232	95
	Saint-Amand-sur-Fion	1078	430
	Saint-Jean-devant-Possesse	40	22
	Saint-Lumier-en-Champagne	266	115
	Saint-Quentin-les-Marais	132	55
	Sogny-en-L'angle	52	26
	Val-de-Vière	129	65
	Vanault-le-Châtel	176	86
	Vanault-les-Dames	399	171
	Vauclerc	499	235
	Vavray-le-Grand	175	74
	Vavray-le-Petit	67	30
	Vernancourt	89	43
	villers-le-Sec	112	60
	Vitry-en-Perthois	885	400
	Vroil	113	62
35	7 927	3 512	

CC de la Moivre à la Coole	Breuvy-sur-Coole	215	85
	Cernon	130	56
	Cheppes-la-Prairie	174	75
	Chepy	426	180
	Coupetz	77	36
	Coupéville	189	80
	Dampierre-sur-Moivre	113	48
	écury-sur-Coole	470	200
	Faux-Vésigneul	243	115
	Francheville	218	88
	Le Fresne	71	30
	Mairy-sur-Marne	554	240
	Marson	296	125
	Moivre	53	23
	Nuisement-sur-Coole	337	140
	Omev	225	120
	Pogny	914	385
	Saint-Germain-la-Ville	642	240
	Saint-Jean-sur-Moivre	202	85
	Saint-Martin-aux-Champs	92	48
	Saint-Quentin-sur-Coole	73	40
	Sogny-aux-Moulins	121	53
	Togny-aux-Boeufs	131	66
	Vésigneul-sur-Marne	249	115
	vitry-la-Ville	359	145
25	6574	2818	

CC Perthois Bocage et Der	Arrigny	259	160
	Brandonvillers	171	86
	Châtillon-sur-Broué	70	50
	Cloyes-sur-Marne	136	65
	Dompremy	146	60
	Drosnay	188	104
	Écollemont	62	35
	Écriennes	176	86
	Favresse	216	120
	Giffaumont-Champaubert	262	210
	Gigny-Bussy	232	110
	Haussignémont	293	130
	Heiltz-le-Hutier	231	98
	Isle-sur-Marne	107	49
	Larzacourt	286	170
	Luxémont-et-Villotte	414	160
	Matignicourt-Goncourt	143	62
	Moncetz-l'Abbaye	95	70
	Norrois	152	72
	Orconte	433	200
	Outines	143	95
	Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	259	145
	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Script	542	260
	Thiéblemont-Farémont	135	60
		557	200
25	5708	2857	

CA Saint Dizier Der et Blaise	Ambrières	217	93
	Hauteville	247	96
	Landricourt	162	61
	Saint-Vrain	211	90
	Sapignicourt	384	167
	Vouillers	242	96
6	1463	603	

CC de Suippes et Vesle	Courtisols	2472	1100
	Poix	76	37
	Somme-Vesle	424	259
3	2972	1396	

CC de l'Argonne Champenoise	Herpont	125	59
	1	125	59

TOTAL	95	24 769	11 245
--------------	-----------	---------------	---------------

Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs pour la collecte sélective, en revanche il n'y a pas de dotation de conteneurs pour les Ordures Ménagères Résiduelles. Si l'utilisateur souhaite acquérir un conteneur, il est à sa charge.

- Les professionnels

La collecte des DMA est acceptée pour les professionnels dans la limite de 300 litres par semaine. Au-delà de ce volume, le professionnel doit souscrire un contrat avec le prestataire de son choix.

II. La collecte en point d'apport volontaire

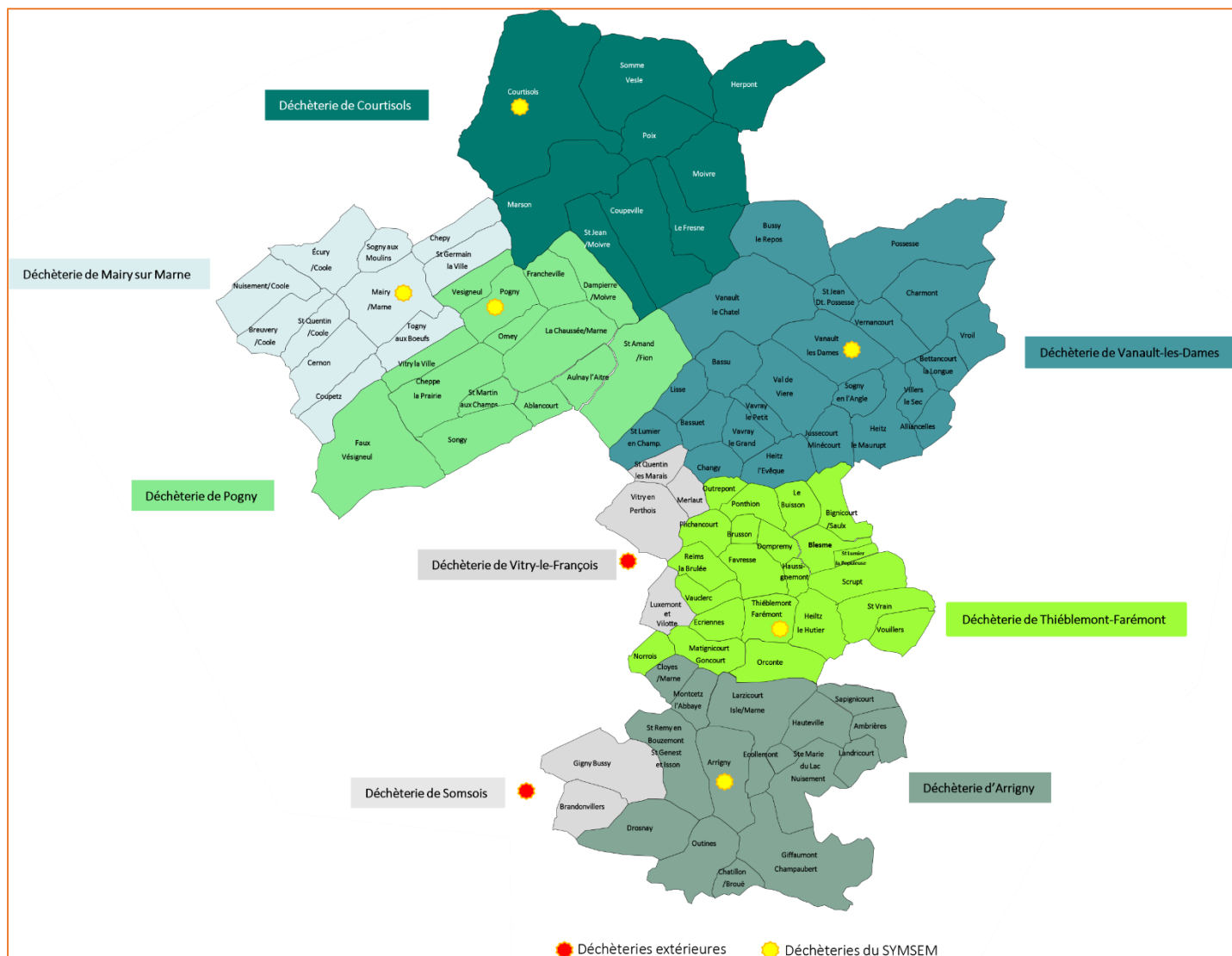
La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire. Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM mais doivent être entretenues par la commune qui en a l'usage.

III. Les déchèteries

I. Localisation et zones de chalandises des déchèteries du SYMSEM

Six déchèteries sont réparties sur le territoire du SYMSEM. Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte à porte.

- Zone de chalandises des déchèteries du SYMSEM



II. Population desservie

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû aux conventions passées entre le SYMSEM et un certain nombre de collectivités.

Au total, ce sont donc 24769 habitants qui peuvent accéder aux déchèteries du SYMSEM.

Le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte à porte compte tenu de la présence des six déchèteries sur son territoire.

III. Horaires d'ouvertures

Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries						
	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny	9 :00/12 :30		14 :00/18 :00		9 :00/12 :30	11 heures
Courtisols	14 :00/18 :00		9 :00/12 :30 14 :00/18 :00		14 :00/18 :00	15 heures 30
Mairy/Marne		14 :00/18 :00	9 :00/12 :30		14 :00/18 :00	11 heures 30
Pogny	9 :00/12 :30	14 :00/18 :00		9 :00/12 :30	9 :00/12 :30	14 heures 30
Thiéblemont	14 :00/18 :00	9 :00/12 :30		9 :00/12 :30	14 :00/18 :00	15 heures
Vanault-les-Dames	14 :00/18 :00		14 :00/18 :00		9 :00/12 :30	11 heures 30
Ouvertures cumulées hebdomadaire						79 heures

Avec 3 déchèteries en moins, le SYMSEM passe de 105 heures d'ouvertures cumulées hebdomadaire à 79 heures.

IV. Conditions d'accès aux déchèteries

- **Particuliers**

Les déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des administrés du SYMSEM ainsi qu'aux usagers des autres collectivités (sous réserve de conventions).

Pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, le SYMSEM a mis en place des cartes d'accès pour les déchèteries de Courtisols, Mairy et Pogny. Avec ce système de contrôle, le service bénéficiera aux seuls usagers qui le financent et permettra d'éviter les fraudes.

- **Les professionnels**

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels sous réserve qu'ils aient passé une convention avec la collectivité. L'accès leur donne droit à 1 m³ gratuit par semaine. Au-delà, le m³ est facturé en fonction de la nature du déchet.

Estimation des recettes si facturation dès le premier metre cube			
	Coût/m3	Nombre de m3	total
METAUX	- €	4,5	- €
PILES	- €	0,52	- €
DIB	23,00 €	401,25	9 228,75 €
GRAVAT	50,00 €	28	1 400,00 €
CARTON	9,00 €	106,9	962,10 €
VEGETAUX	22,00 €	7,2	158,40 €
BOIS	18,00 €	90	1 620,00 €
TOTAL		638,37	13 369,25 €

En 2016, les professionnels ont déposés, tout flux confondus, 638,37 tonnes de déchets en déchèteries.

Sur ces 638,37 tonnes, seules 234,45 tonnes ont été facturées, cela représente 37% des apports.

En 2016, le SYMSEM a perçu 4042,75€.

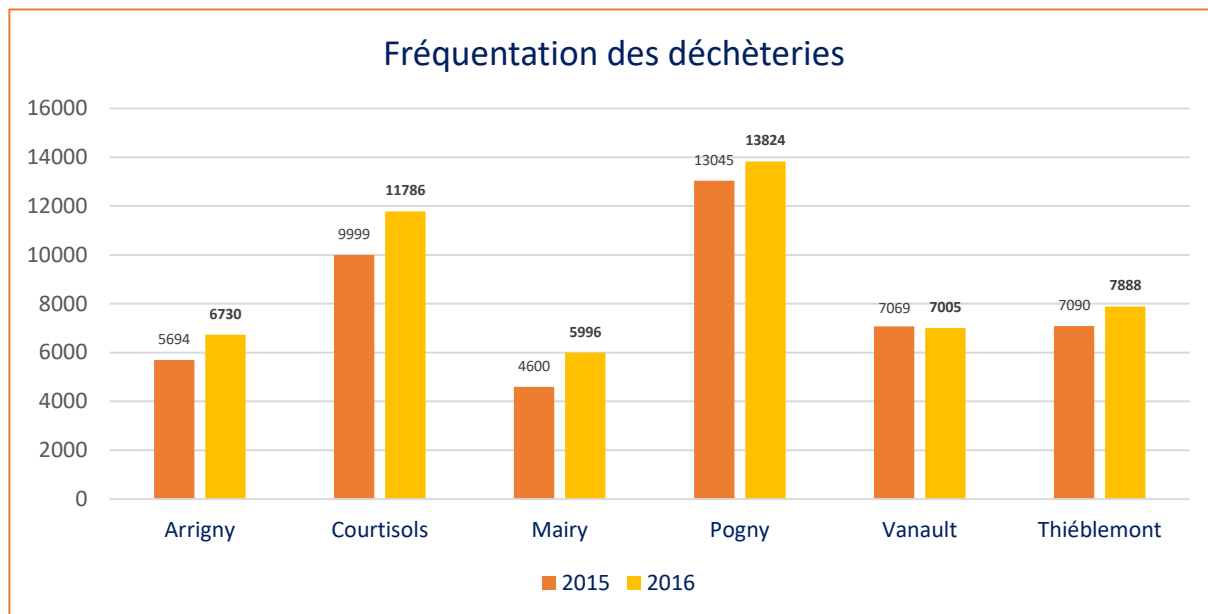
Il y a un manque à gagner certains pour la collectivité en facturant uniquement au-delà du premier metre cube.

Si les artisans étaient facturés dès le premier m³, le SYMSEM dégagerait une recette plus significative.

V. Fréquentation

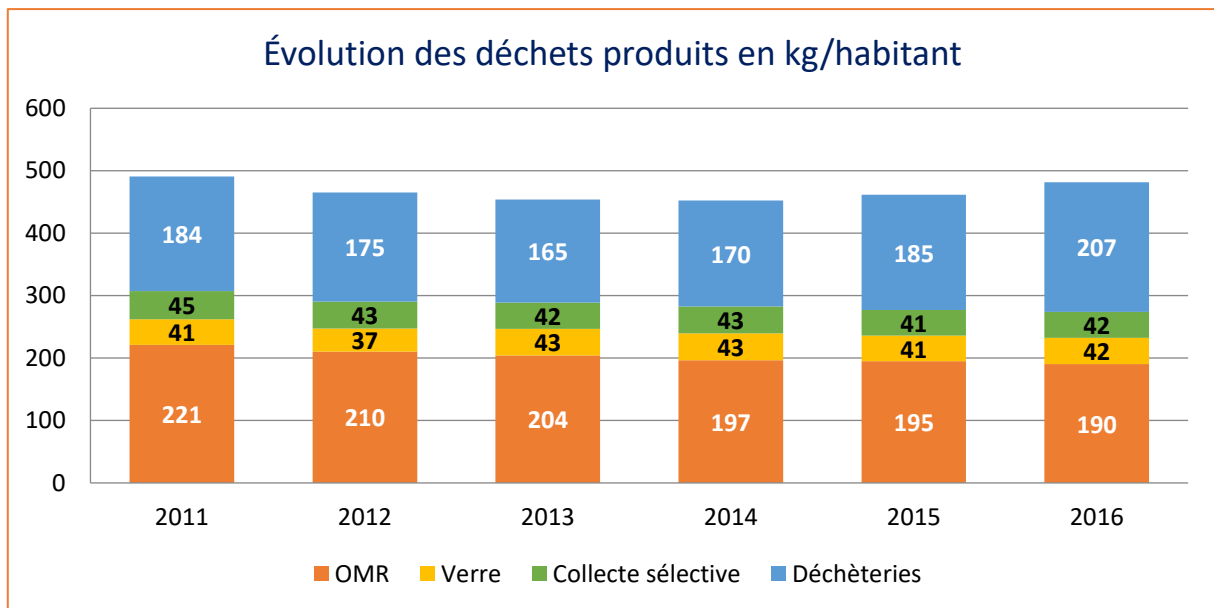
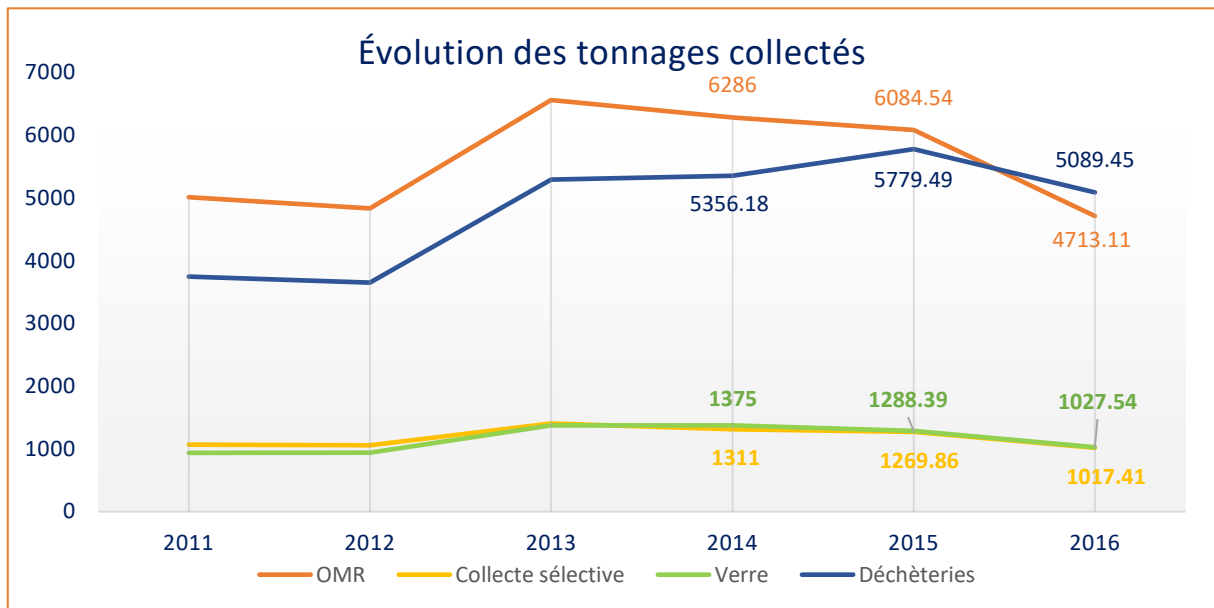
En 2016, la fréquentation totale est de 54371 usagers (six déchèteries) contre 110784 en 2015 (neuf déchèteries).

La fréquentation des déchèteries continue à augmenter régulièrement.



IV. Bilan des tonnages

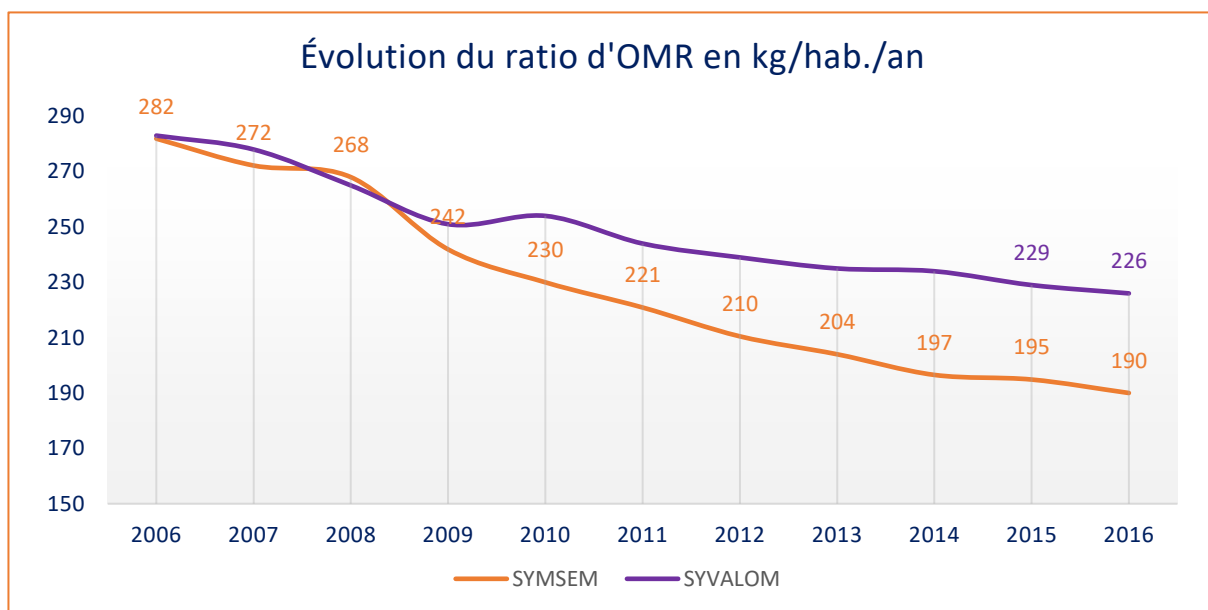
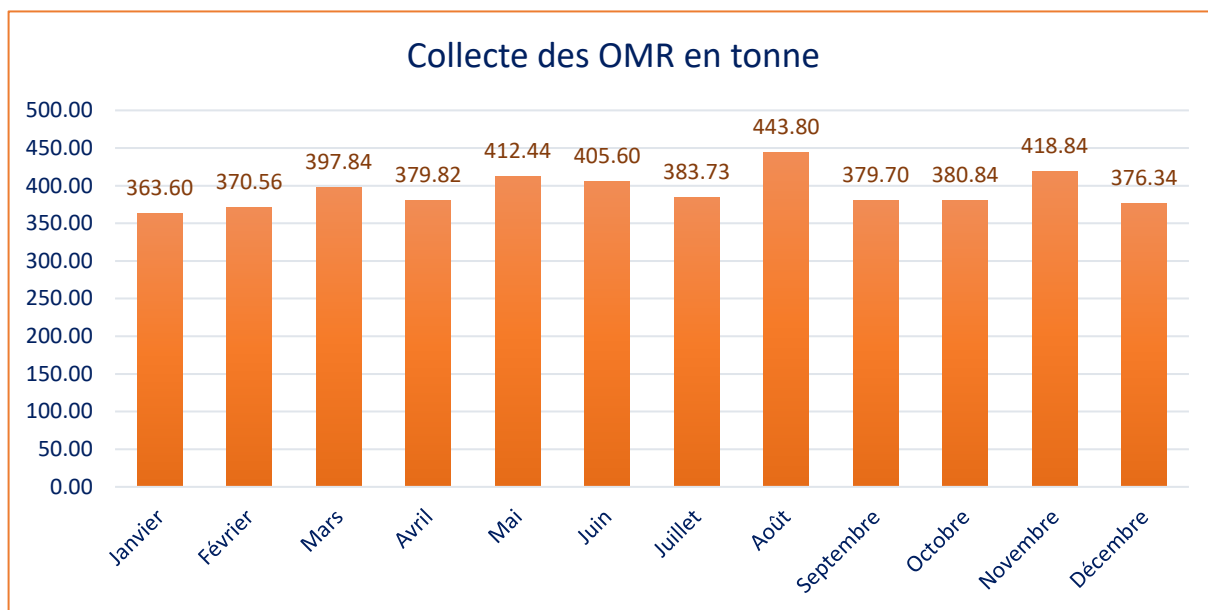
I. Données générales



La baisse des tonnages de collecte des ordures ménagères, du sélectif ainsi que du verre s'explique par la réduction du territoire du SYMSEM. Cependant on note que la production de déchets par habitant reste plus ou moins constante, à l'exception des apports en déchèterie qui augmentent de 12%. Cette augmentation est due à un apport important de déchets verts et de gravats.

V. La collecte en porte à porte

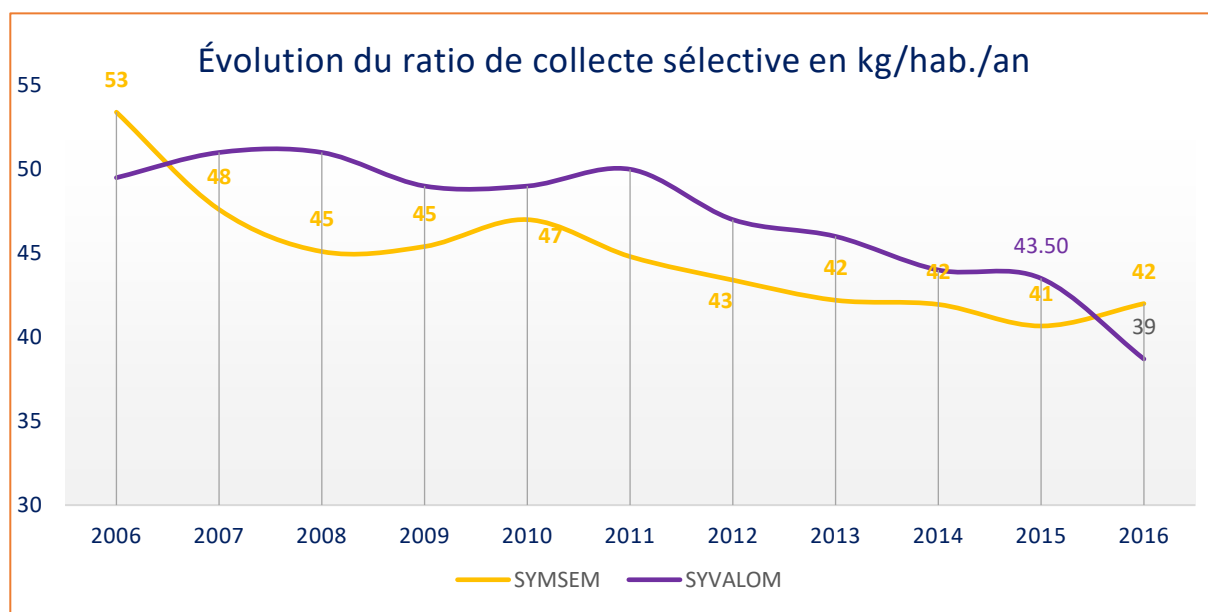
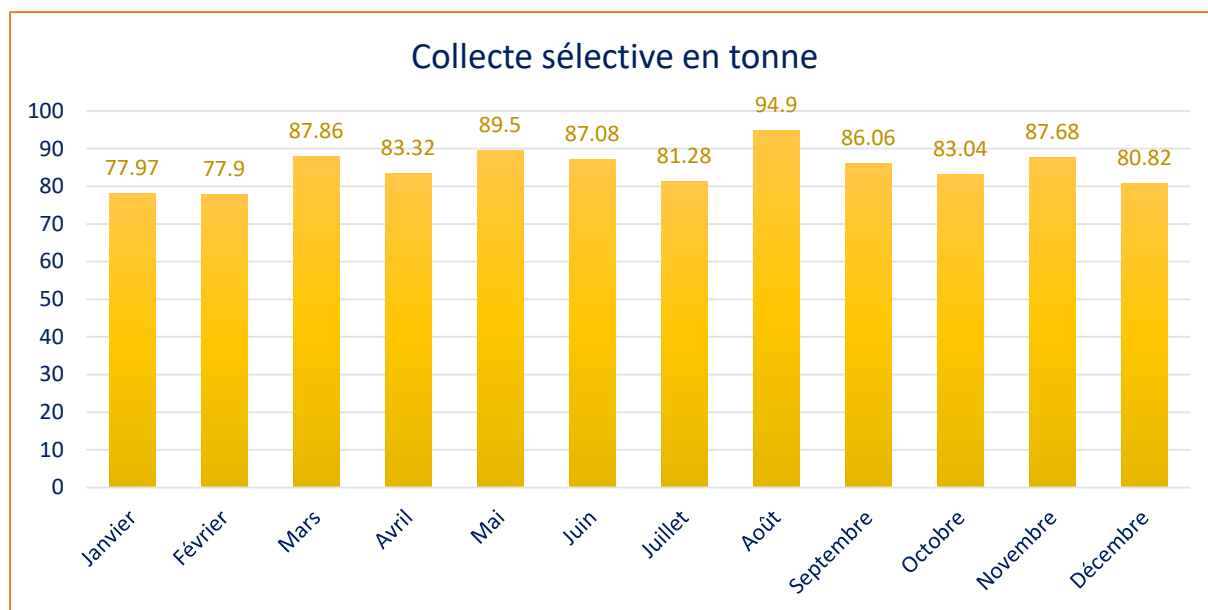
II. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles



En 2016, 4713 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM. Les tonnages ont diminué par rapport à 2015 compte tenu de la réduction du territoire du SYMSEM.

Le ratio de 190kg/an/habitant est en baisse constante à l'instar du reste du département.

III. La collecte sélective

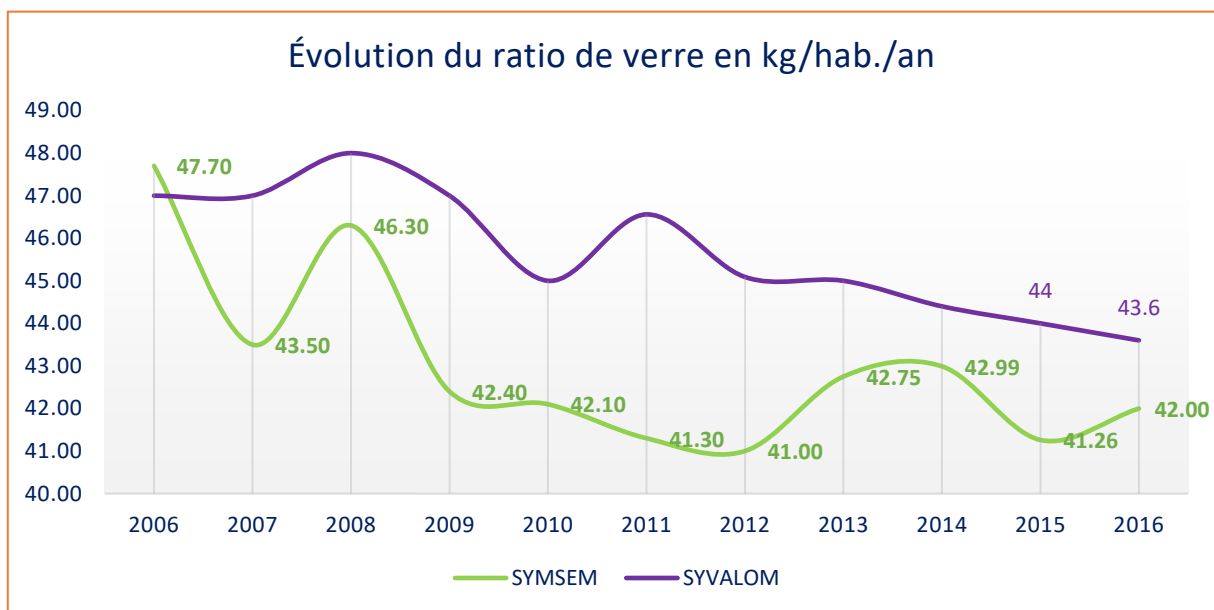
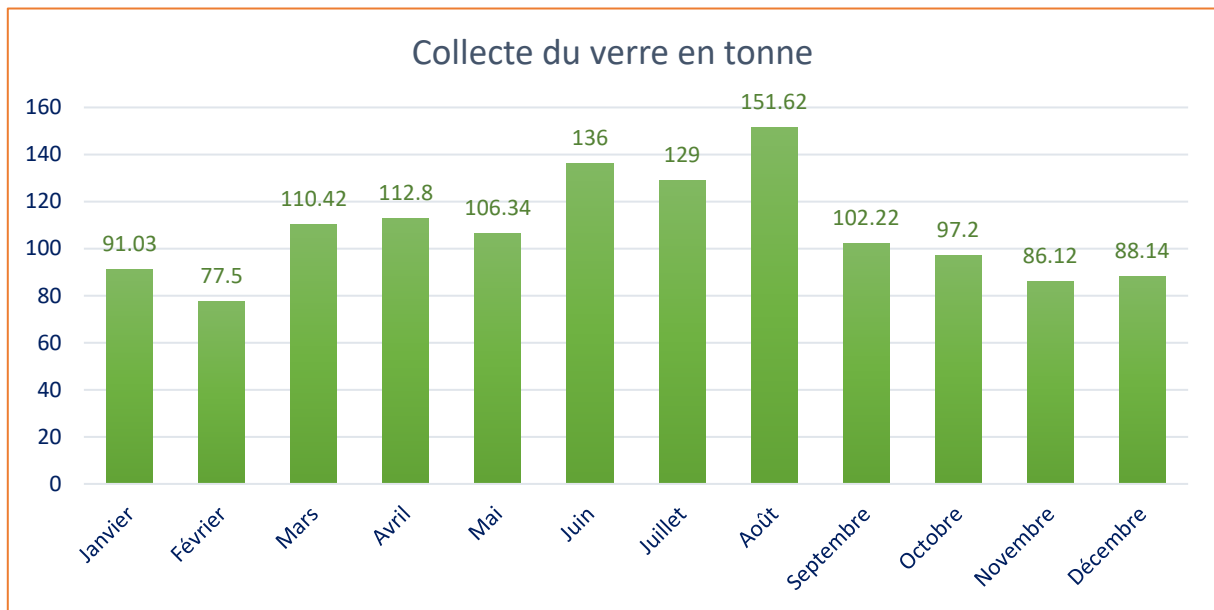


La collecte sélective comprend le papier, les cartons et cartonnettes d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier).

Le ratio de collecte sélective a augmenté d'un kilo par habitant entre 2015 et 2016. Il peut être mis en corrélation avec la baisse du ratio d'OMR en 2016 qui passe de 195 à 190 kg/an/habitant. La communication sur les consignes de tri ainsi que les suivis de collectes ont donc un impact positif sur les performances de tri.

A contrario, le ratio du SYVALOM (38,7kg/an/habitant) est en chute libre depuis 2015.

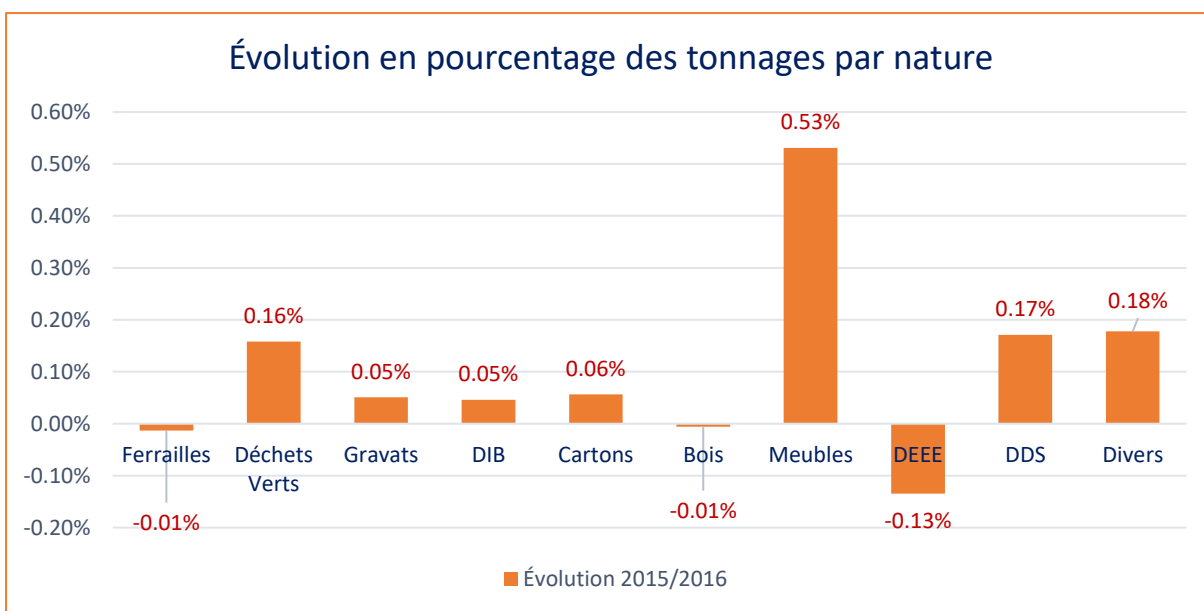
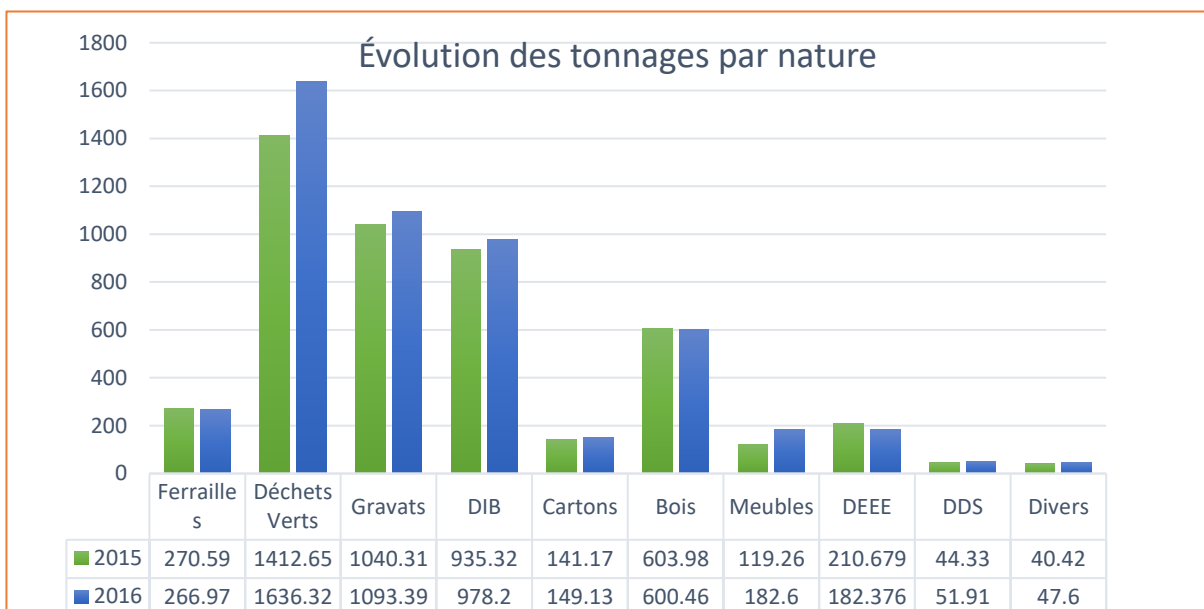
IV. La collecte du verre



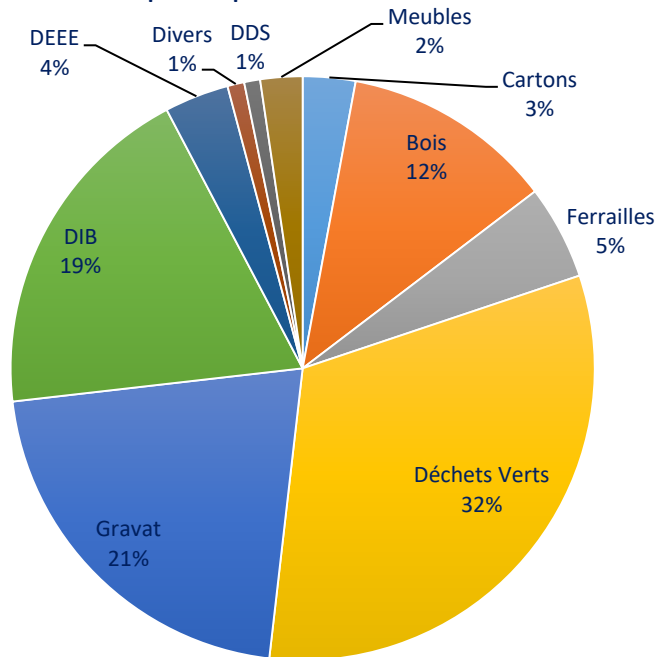
Le ratio est sensiblement le même que celui de 2015, il est proche de la moyenne départementale du SYVALOM.

V. Les déchèteries

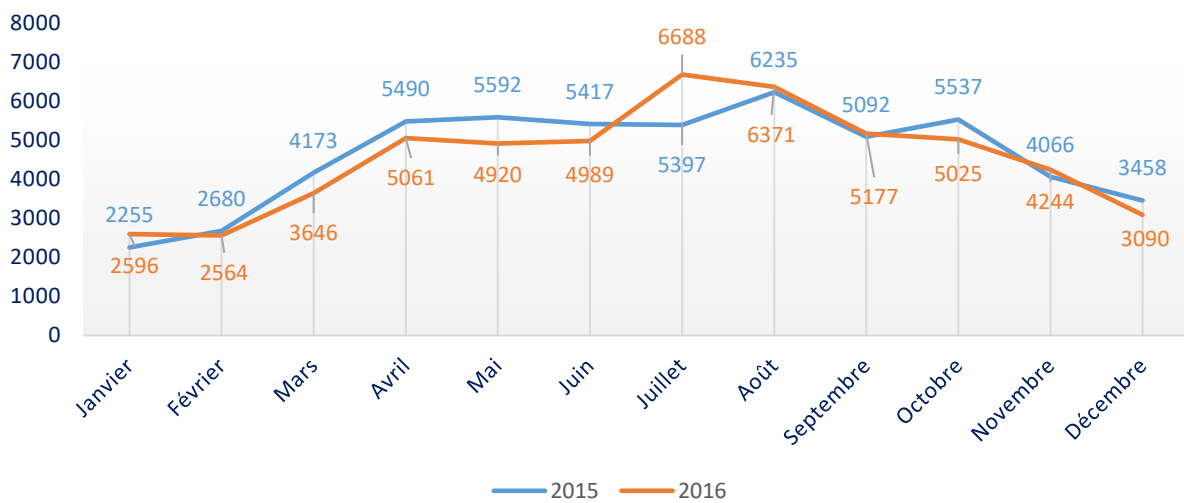
NOTE : L'évolution des tonnages (en valeur absolue et pourcentage) par flux et la fréquentation des usagers sont réalisées uniquement sur les six déchèteries (Arrigny, Courtisols, Mairy, Pogy, Thiéblemont et Vanault) afin que la comparaison soit pertinente.



Répartition des principaux flux en déchèteries



Fréquentation des déchèteries



En 2015, il y a eu 47497 passages sur les déchèteries du SYMSEM. La fréquentation augmente de 14% pour atteindre 54371 passages d'utilisateurs en 2016.

Depuis 2015, les Déchets d'Équipement d'Ameublement enregistrent une évolution de 0,53%, cela s'explique par la mise en place progressive de bennes Eco-mobilier sur l'ensemble des déchèteries du SYMSEM.

Le bois baisse sensiblement, cela est probablement lié à la mise en place de la benne Eco-Mobilier qui recueille une part importante de mobilier en bois.

En 2016, les principaux déchets apportés sont les déchets verts, les gravats, les DIB et le bois. Ces 4 flux représentent 84% des apports totaux.

D'une année sur l'autre la fréquentation des déchèteries reste à peu près la même, à l'exception du mois de juillet qui connaît un pic d'affluence.

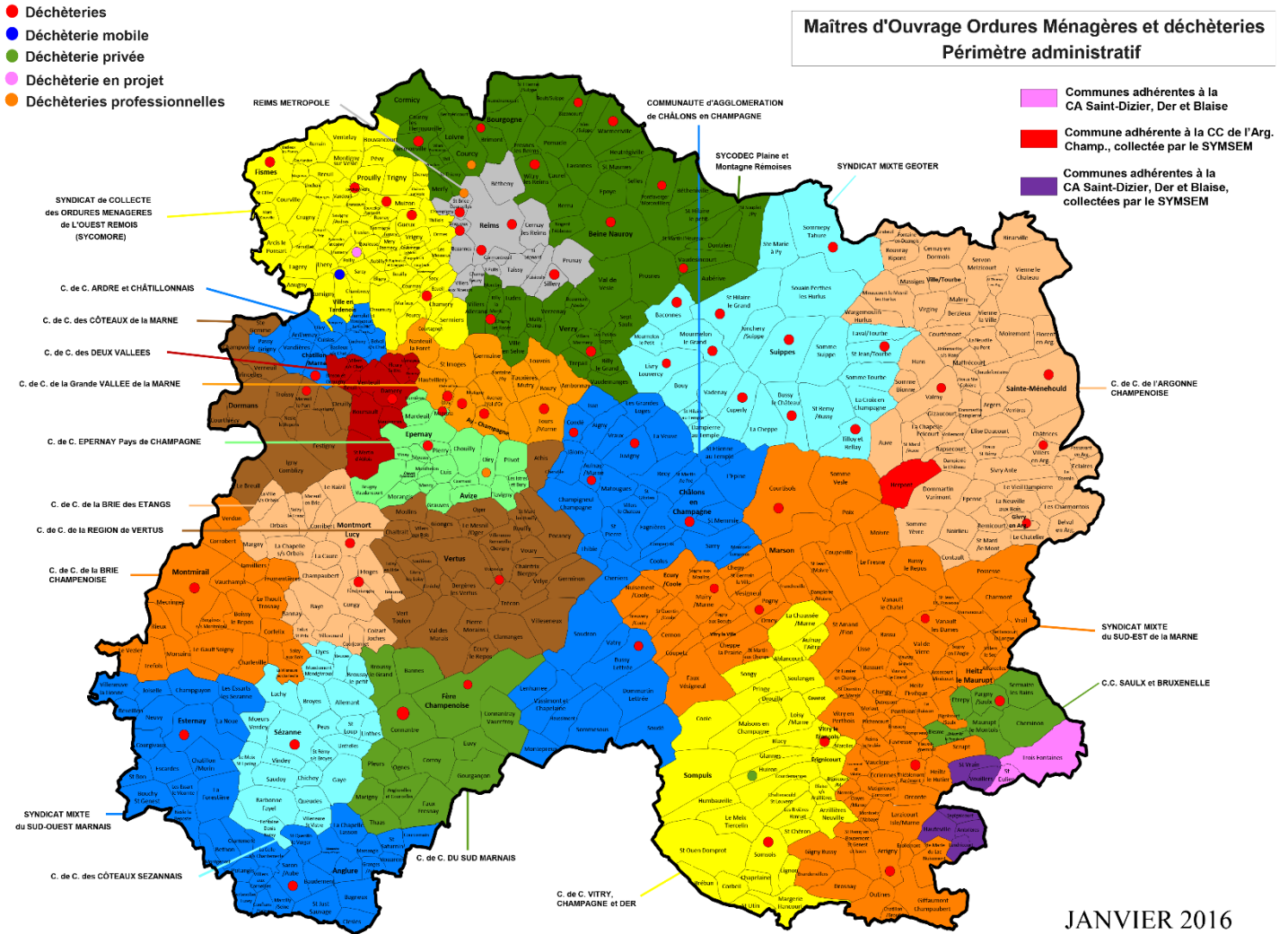
INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

A. La filière départementale de traitement des déchets

Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des DMA non recyclables (OMR et DIB) de toute la Marne à l'exception de ceux de Reims Métropole.

Depuis le 1^{er} avril 2016, le SYVALOM possède un centre de tri. Il exerce la compétence

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à ses compétences et toutes les activités exercées.

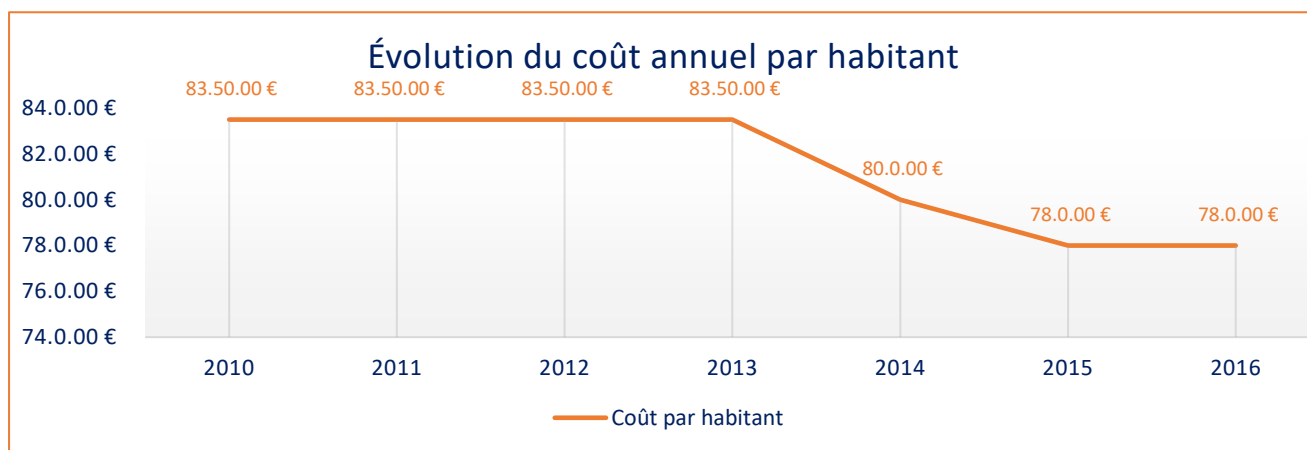


LES INDICATEURS FINANCIERS

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est principalement assuré par les participations des intercommunalités adhérentes, les soutiens obtenus auprès des Eco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux. Ces recettes concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande : les métaux, le papier, le carton, le plastique et le verre.

Les données financières sont issues du Compte Administratif 2016 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

I. Évolution du coût facturé par habitant

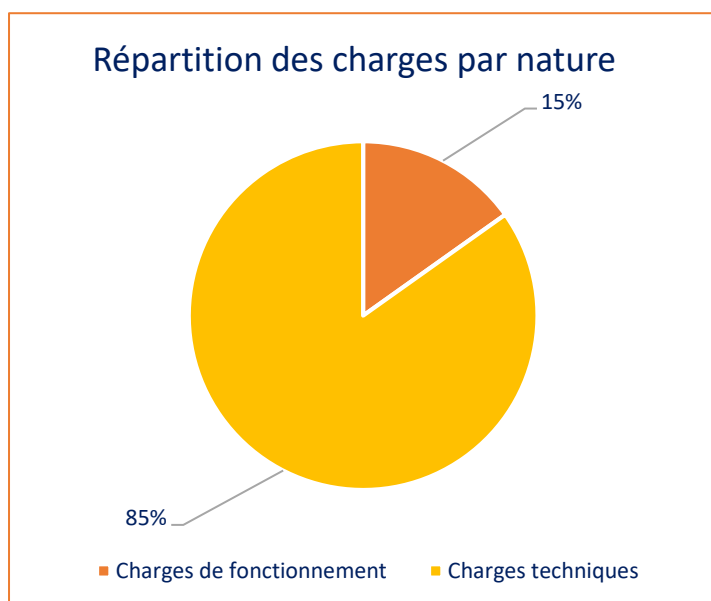


II. La section de fonctionnement

I. Les dépenses

En 2016, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2445765,71€ soit une baisse de 31% par rapport à 2015. Cette baisse est liée au redimensionnement du SYMSEM (abandon de trois déchèteries et de quatre tournées de collecte).

Charges 2016 (€ TTC)			
charges de fonctionnement	charges de structures	142 151,64 €	370 941,41 €
	charges de personnel	105 406,67 €	
	autres charges de gestion courante	12 186,24 €	
	charges financières	9,00 €	
	dotation aux amortissement et aux provisions	111 187,86 €	
Charges technique	pré-collecte et collecte des DMR/EMR	745 248,74 €	2 074 824,30 €
	transfert	5 237,66 €	
	transport des EMR	2 713,82 €	
	traitement des refus de de tri	4 861,93 €	
	Collecte du verre	45 711,28 €	
	Déchèterie	493 843,92 €	
	syvalom (incinération + tri)	777 206,95 €	
Total des charges de fonctionnement			2 445 765,71 €



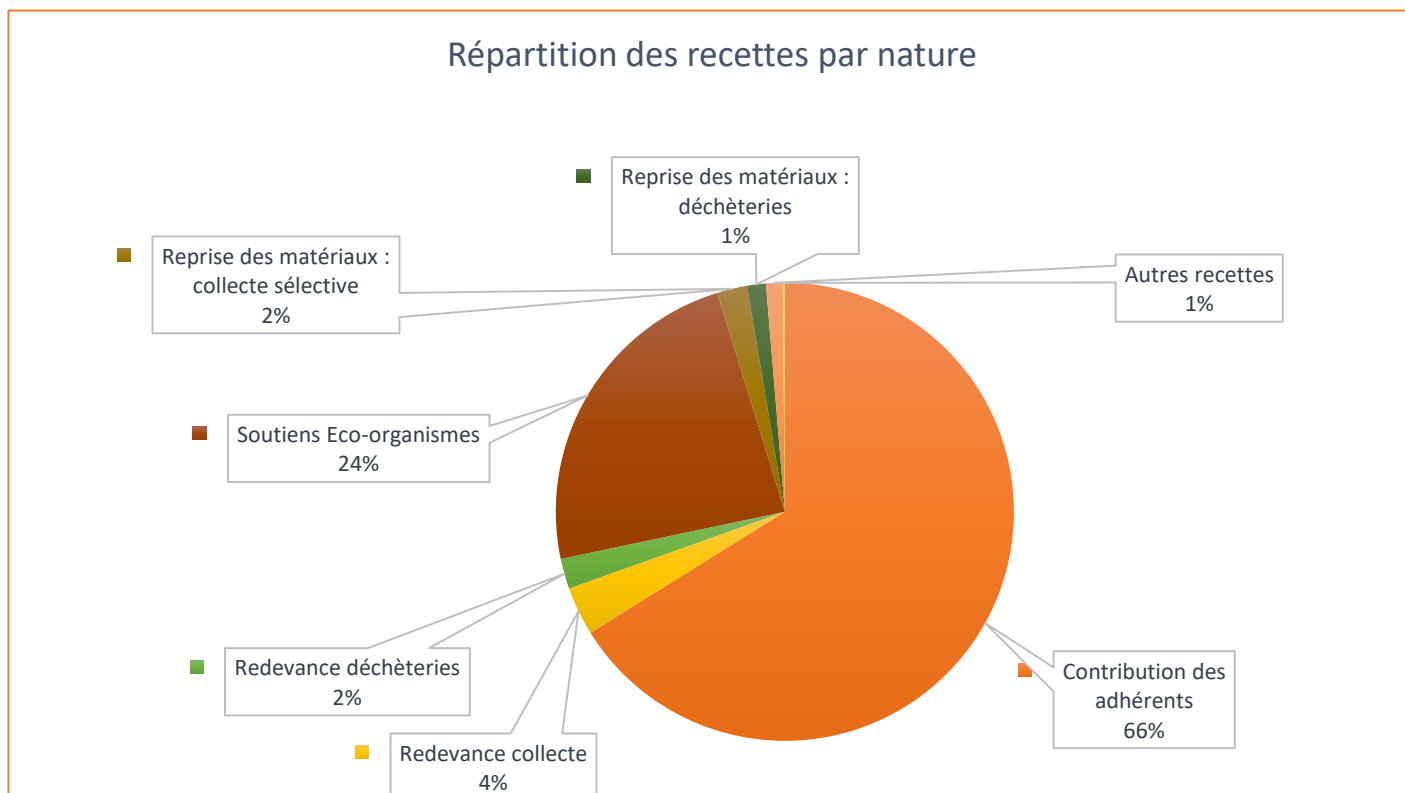
À noter qu'à compter du 1^{er} avril 2016 les charges liées au transfert, transport, tri et traitement des refus de tri sont fondues dans les 777206,95€ du SYVALOM. Ce montant inclus aussi les transfert, transport et traitement des OMR.

II. Les recettes

Sources de financement 2016

Contribution des adhérents (collecte et déchèterie)		1 855 230,00 €
Redevance	Collecte	96 141,51 €
	Déchèterie	59 884,54 €
Soutiens Eco-Organismes	soutien à la tonne triée Eco-Emballage/SYVALOM	660 183,25 €
Reprise de matériaux	Collecte sélective	59 334,82 €
	Déchèterie	37 261,10 €
Accès des professionnels en déchèterie		4 042,75 €
Autres recettes		12 288,32 €
Total des recettes de fonctionnement		2 784 366,29 €

Répartition des recettes par nature



En 2016, 66% des recettes proviennent de la contribution des adhérents. Cumulées avec les redevances collectes et déchèteries, l'ensemble des contributions des collectivités représente 72% des recettes annuelles.

III. Bilan financier pour l'année 2016

Résultat d'exécution de la section de fonctionnement 2016	
Dépenses	2 445 765,71€
Recettes	2 805 090,43€
Excédent de fonctionnement	359 324,72€

Résultat d'exécution de la section d'investissement 2016	
Dépenses	9 687,40€
Recettes	111 342,53€
Excédent reporté 2015	416 253,00€
Excédent d'investissement	527 593,53€

Bilan 2016	
Excédent de fonctionnement	359 324,72€
Excédent d'investissement	527 593,53€
Excédent global de clôture	886 830,25€

IV. La comptabilité analytique

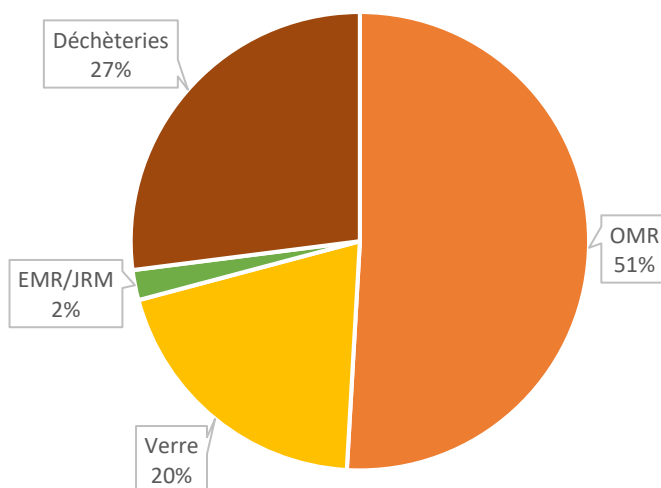
L'ADEME a mis en place des outils pour aider les collectivités à connaître le coût réel de la gestion des déchets. Il s'agit de la matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût. Les données issues de ComptaCoût diffèrent du Compte Administratif. En effet, certaines recettes sont perçues à N+1 pour l'année N, les durées d'amortissements sont calculées différemment.

Comptacoût reste donc bien un outil de gestion des coûts réels à l'année mais ne représente pas les coûts comptables.

I. Le coût complet en € HT/habitant

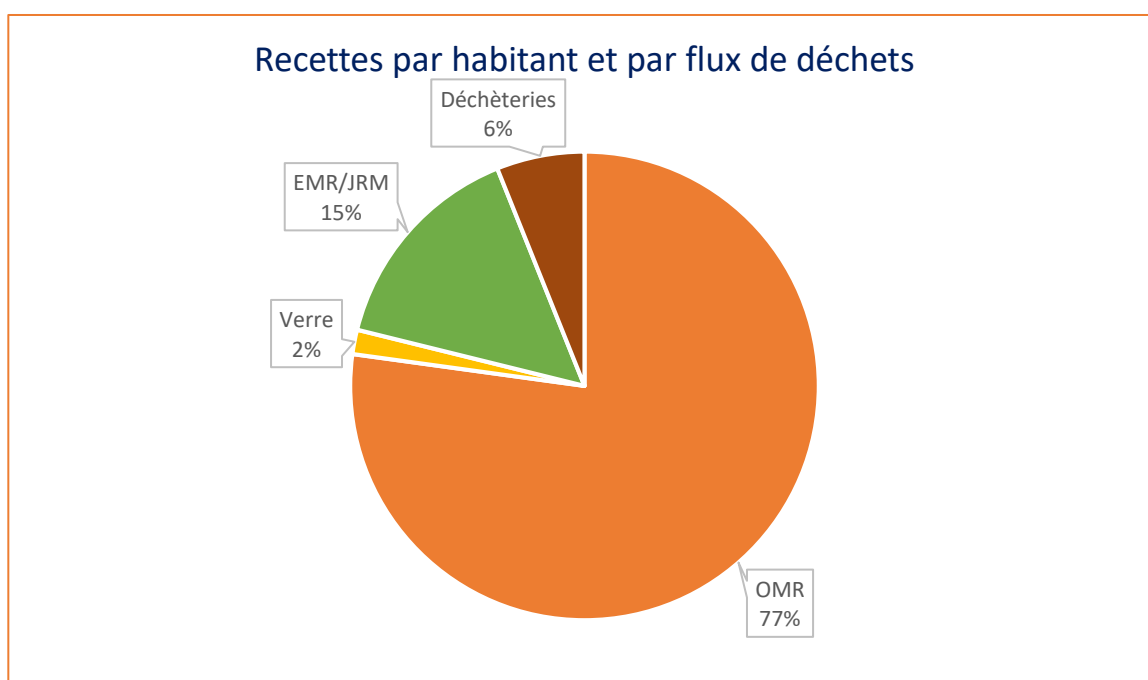
Coût complet en €/habitant		Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Emballages en mélange, papiers	Déchets de déchèteries
Population desservie 2016		23306	23306	23306	24769
Charges fonctionnelles	Charges de structure	1,44 €	0,05 €	0,56 €	0,81 €
	Communication	0,16 €	0,33 €	0,98 €	0,16 €
Charges techniques	Prévention	0,16 €		0,09 €	0,25 €
	Pré-collecte		0,10 €	1,17 €	
	Collecte	17,74 €	1,65 €	9,14 €	12,57 €
	Transport/transfert			1,47 €	6,50 €
	Traitement des déchets non dangereux			6,56 €	5,78 €
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux				0,97 €
	Transfert/transport-Incineration OM	31,46 €			
TOTAL		50,96 €	2,13 €	19,97 €	27,04 €

Répartition des coûts complets/habitant par flux de déchets



II. Les recettes en €HT/habitant

Recettes en €/habitant		Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Emballages en mélange, papiers	Déchets de déchèteries
Population desservie 2016		23306	23306	23306	24769
Produits	Industriels	9,37 €	1,19 €	1,67 €	4,66 €
	Soutien	1,82 €	0,70 €	15,26 €	1,41 €
	Aides	- €	- €	- €	0,59 €
	TOTAL Produits	11,19 €	1,89 €	16,93 €	6,66 €
Autres infos	Contribution des usagers et collectivités	75,50 €	- €	- €	0,16 €
	Montant de la TVA acquittée	4,54 €	0,20 €	1,02 €	1,97 €
	TOTAL Contributions	75,50 €	- €	- €	0,16 €
TOTAL		86,69 €	1,89 €	16,93 €	6,82 €

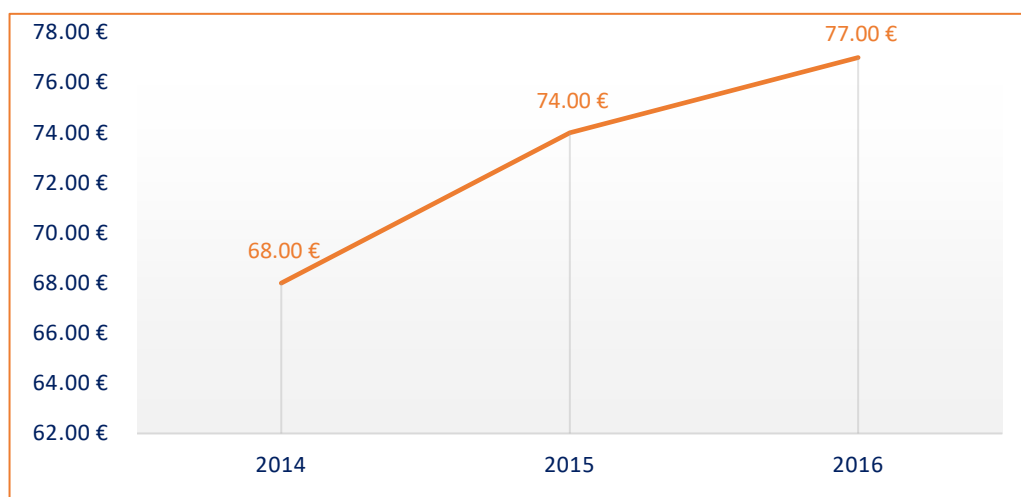


III. Le coût aidé en €TTC/habitant

Le coût aidé représente le coût net du service, soit le coût complet auquel on retranche l'ensemble des recettes, aides et soutiens perçus. Ce calcul est issu de la méthode Compta-Coût.

Coût aidé € TTC/habitant	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Emballages en mélange, papiers	Déchets de déchèteries	Total
Population desservie 2016	23306	23306	23306	24769	
2016	47,36 €	0,46 €	4,35 €	27,24 €	77,39 €
2015	46,67 €	0,21 €	6,13 €	20,53 €	73,54 €
2014	45,00 €	0,30 €	4,00 €	20,00 €	68,00 €

- Évolution des coûts aidés en € TTC/habitant.



On note une augmentation des coûts aidés par habitant en 2016 par rapport à 2015. Le total a augmenté de près de 4€/an/habitant.

L'augmentation la plus importante est liée aux flux des déchèteries, en 2016, les apports ont augmenté de 22kg/habitant. Les charges de collecte ont donc augmenté ainsi que le traitement des déchets non dangereux.

Parrallèlement, le total des recettes baisse fortement. Cela s'explique, en partie, par les prestations à des tiers qui diminuent fortement en 2016. En effet, les conventions passées avec la Communauté d'Agglomération de Chalons et la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der pour les déchèteries de Bussy, Aulnay-sur-Marne et Somsois n'ont pas été renouvelées. Ces déchèteries avaient de faibles tonnages et leurs coûts étaient marginaux ce qui avait pour conséquent de baisser le coût moyen par habitant.

LA COMMUNICATION

I. Les outils de communication

En 2016, plusieurs documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers, elle a comme objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

I. Le calendrier 2016

Le calendrier est utile pour les consignes de tri mais aussi pour consulter les horaires des déchèteries

2016 avec le SYMSEM

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31

PENSEZ À SORTIR VOS BACS ET BACS LA VEILLE AU SOIR

PAS DE COLLECTE LES 24 JANVIER, 24 MAI ET 25 DÉCEMBRE

Horaires des déchèteries

ARBRIGNY					
MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9h à 12h30		14h à 18h		9h à 12h30	

COURTISOLS					
MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
14h à 18h		9h à 12h30		14h à 18h	

MARRY-SUR-MARNE					
MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
	14h à 18h	9h à 12h30		14h à 18h	

POISSY					
MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9h à 12h30	14h à 18h			9h à 12h30	9h à 12h30

THIEBLEMONT					
MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
14h à 18h	9h à 12h30			9h à 12h30	14h à 18h

VANNE-LES-BAMES					
MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
14h à 18h		14h à 18h		9h à 12h30	

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

SYMSEM 4, Grande Rue 53240 Dampierre sur Mivoire 03 26 79 19 24 symsem.mb@orange.fr www.dechetsenligne.fr

2016 avec le SYMSEM

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31

PENSEZ À SORTIR VOS BACS ET BACS LA VEILLE AU SOIR

PAS DE COLLECTE LES 24 JANVIER, 24 MAI ET 25 DÉCEMBRE

Dans le sac de tri, uniquement :

SOUS-ENSEMBLES DE MOBILEPHONES

INSTRUMENTS MUSICAUX

BIJOUX

RECHARGEABLES

RECHARGEABLES

RECHARGEABLES

LES DÉCHETS CI-DESSOUS NE VONT PAS DANS LE SAC DE TRI

Dans le sac d'ordures ménagères

PIÈCES, DÉCHETS, DÉBRIS, DÉCHETS LIQUIDES

UNIFORMES

RECHARGEABLES

RECHARGEABLES

RECHARGEABLES

Dans la borne à verre :

DES BOUTELLES EN VERRE

DES BOUTS ET SOUS-ENSEMBLES

A la déchèterie

CARTONS GRIS

PIÈCES, DÉCHETS, DÉBRIS, DÉCHETS LIQUIDES

RECHARGEABLES

RECHARGEABLES

RECHARGEABLES

ATTENTION ! Les ordures ménagères non triées ne sont pas ramassées

SYMSEM 4, Grande Rue 53240 Dampierre sur Mivoire 03 26 79 19 24 symsem.mb@orange.fr www.dechetsenligne.fr

II. L'Écho du SYMSEM printemps/été 2016



L'Écho du SYMSEM

POURQUOI UNE CARTE D'ACCÈS POUR LES PARTICULIERS ?

Pour une meilleure gestion du service, le SYMSEM met progressivement en place des cartes pour accéder aux déchèteries.

Avec ces cartes, le service bénéficiera aux seuls usagers qui le financent et permettra ainsi d'éviter les fraudes.

Dès le 1^{er} juillet 2016, seuls les usagers des déchèteries de Courtisols, Mairy et Pogny seront concernés par ce dispositif.

Dans un second temps, la carte sera obligatoire pour l'ensemble des usagers des déchèteries du SYMSEM.

Vous trouverez dans ce bulletin, toutes les informations nécessaires pour obtenir votre carte d'accès!

COMMENT OBTENIR MA CARTE ?

Pour obtenir votre carte, il suffit de compléter lisiblement le bon de commande imprimé au verso ou d'envoyer les informations sur papier libre accompagné impérativement des pièces justificatives.

Une seule carte sera distribuée par foyer, elle pourra être utilisée par tous les membres de la famille.

COMMENT RENOUVELER MA CARTE ?

En cas de perte ou de vol

En cas de perte ou de vol, il vous sera demandé de fournir une attestation de perte ou de vol et de faire une nouvelle demande. Il sera procédé à l'annulation de la carte perdue ou volée et à son remplacement.

Attention, en cas de perte, la carte vous sera facturée.

Vous déménagez

Vous déménagez et votre nouveau domicile demeure sur le territoire du SYMSEM, vous devez alors retourner votre carte d'accès originale accompagnée d'un coupon réponse et d'un nouveau justificatif de domicile de moins de 3 mois. Une nouvelle carte vous sera alors établie gratuitement à votre nouvelle adresse.

Plus d'infos :

Ces cartes sont réservées aux particuliers.
Vous êtes un professionnel ?
Pour accéder aux déchèteries, vous devez obligatoirement passer une convention avec le SYMSEM.
Renseignez-vous!



RESPONSABILITÉ

En signant le bon de commande, vous vous engagez à respecter les termes du règlement intérieur en vigueur. Vous attestez avoir pris connaissance des conditions d'attribution et de renouvellement des cartes d'accès. Vous vous engagez à signaler tout changement (adresses, coordonnées) et à restituer la carte d'accès en cas de déménagement hors du territoire du SYMSEM.

En cas d'oubli de votre carte, le gardien de déchèterie sera susceptible de vous en refuser l'accès. Il pourra aussi vous demander une pièce d'identité pour s'assurer que vous êtes bien le possesseur de la carte. En cas d'utilisation frauduleuse de la carte d'accès, cette dernière pourra vous être retirée.

DEMANDE DE CARTES D'ACCÈS

NOM : TÉLÉPHONE :

PRÉNOM : E-MAIL :

ADRESSE : FAIT LE :

CODE POSTAL : À :

COMMUNE : SIGNATURE

Documents à joindre

N'oubliez pas de joindre les documents ci-dessous afin que votre demande soit bien prise en compte :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance, facture d'eau, d'électricité, de téléphone)
- Une copie de votre pièce d'identité/passeport
- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à votre adresse

Votre demande est à retourner à l'adresse suivante :

SYMSEM
4 Grande Rue,
51240 Dampierre sur Moivre

PLUS D'INFORMATIONS...

Le règlement intérieur des déchèteries est consultable au siège du SYMSEM, dans les déchèteries ainsi que sur le site internet www.dechetsenligne.fr.

N'hésitez pas à nous contacter au 0326701928 ou par email : contact@symsem.fr pour de plus amples informations.

*Les informations demandées sont destinées au service chargé de la gestion des déchèteries du SYMSEM.
Vous pouvez demander, conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, à accéder aux informations vous concernant ou demander leur suppression si vous ne souhaitez plus accéder aux déchèteries.*

Ce bulletin a été distribué uniquement aux usagers des déchèteries de Courtisols, Mairy et Pogny. Il explique les raisons de la mise en place d'un système de cartes d'accès pour ces déchèteries.

III. L'Écho du SYMSEM automne/hiver 2016

L'Écho du SYMSEM

ATTENTION!
À partir du 1^{er} JANVIER 2017
changement des horaires de déchèteries

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les fusions de Communautés de communes rendues obligatoires par la Loi Mairie ont modifié le périmètre d'intervention du SYMSEM pour la collecte des ordures ménagères et la gestion des déchèteries. L'union de la Communauté de communes de Saulx et Bruzenelle avec la Communauté de communes de Champagne et Saulx, adhésion au Symsem de la Communauté de communes de l'Argonne Champenoise, intégration des communes de Courville, Pisy et Somme Vesle à la Communauté de communes de la Moire à la Coole.

Au premier janvier 2017, le territoire d'intervention du Symsem compte 161 communes pour une population de 42 500 habitants.

Les élus du Conseil syndical et les collaborateurs du syndicat évaluent pour que le service rendu tant au niveau de la collecte des ordures ménagères que de la gestion des déchèteries soit le meilleur mais aussi le moins onéreux possible pour les habitants.

Au fil du temps, les apports en déchèterie sont de plus en plus valorisés: les D3E1 (frigidaire, table, appareils ménagers, ordinateurs...), le bois, le mobilier, les vêtements, chaussures et sacs en cuir, les déchets verts, les lampes, les piles, les cartons, la ferraille...

On ne peut que se féliciter d'agir pour laisser à nos enfants un territoire moins pollué.

Les ordures ménagères bien triées, (sacs jaunes), permettent de récupérer aluminium, acier, bouteilles et flacons en plastique, papiers journaux, dont les recettes des ventes et les soutiens des éco organismes (915 000 € pour l'année 2015) contribuent à diminuer le coût du service.

Le reste des ordures ménagères est incinéré dans l'usine de La Veuve et a permis de produire, en 2015, 51018 MWh, soit l'équivalent de la consommation en électricité de plus de 25000 habitants.

Le verre en apport volontaire se recycle à l'infini.

Le coût du service dépend cependant, en tout premier lieu de chacun de nous, les erreurs de tri mais surtout l'absence chez certains de ce geste citoyen qui consiste à trier sont responsables d'une part importante de la contribution financière demandée en paiement du prix du service (une bouteille en verre dans les ordures ménagères coûte 0,30 € au syndicat).

Avec moins de 195 kg d'OM par habitant, pour une moyenne départementale de plus de 225 kg le SYMSEM se classe au premiers rangs des organismes de collecte et au tout premier rang pour le coût du service. Encore mieux trier pour moins payer, ensemble nous devions y arriver.

Bonne année 2017.

R. SCHULLER




UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE

À compter du 1^{er} janvier 2017, le périmètre du SYMSEM évolue. Il accueille la CC de l'Argonne Champenoise et la CC Saulx et Bruzenelles qui a été intégrée à la CC Côtes de Champagne et Saulx.

Au 1^{er} Janvier 2017, le SYMSEM c'est 161 communes réparties en 5 Communautés de Communes.

LA COLLECTE

Les modes de collecte, ordures ménagères et tri sélectif, doivent être déposés obligatoirement la veille au soir, en même temps.

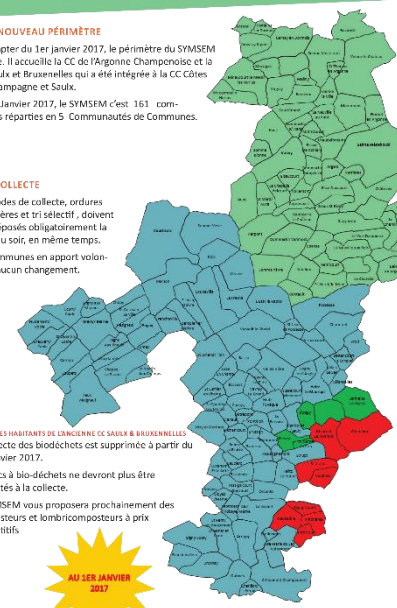
Les communes en apport volontaire: aucun changement.

POUR LES HABITANTS DE L'ARGONNE CHAMPENOISE & BRUZENELLES
La collecte des biodéchets est supprimée à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les bacs à bio-déchets ne doivent plus être présentés à la collecte.

Le SYMSEM vous proposera prochainement des composteurs et lombricomposteurs à prix compétitifs.

AU 1^{er} JANVIER 2017



LES DÉCHÈTERIES


Le SYMSEM dispose d'un réseau de 12 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire afin de répondre aux besoins des usagers. L'ensemble des déchèteries est accessible à tous les habitants du territoire du SYMSEM.

En raison de l'augmentation du périmètre, il y a des modifications des horaires de déchèteries en 2017.

LES NOUVEAUX HORAIRES DE DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI	SAMEDI
ARGONNE		14:00-18:00		9:00-12:00		9:00-12:00
COURVILLE		14:00-18:00		9:00-12:00 14:00-18:00		14:00-18:00
COÛTES EN ARGONNE			9:00-12:00		21:00-27:00	11:00-17:00
MARLY SUR MARNE			9:00-17:00 14:00-18:00		9:00-12:00	11:00-14:00
PAROISE	9:00-12:00 14:00-18:00			9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-17:00	14:00-18:00
POISEY		9:00-12:00 14:00-18:00		9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:00
SIX BÉNÉVOLES		9:00-12:00 14:00-18:00	14:00-18:00	9:00-12:00 14:00-18:00	9:00-12:00	14:00-18:00
THIEBLEMONT		9:00-12:00	9:00-12:00		14:00-18:00	9:00-12:00
VALAÏ			9:00-12:00		9:00-17:00 14:00-18:00	9:00-12:00
VAUGLÉ LES DAMES		9:00-17:00		14:00-18:00		9:00-17:00
VILLES SUR TONNAY			9:00-12:00			14:00-17:00
VILLES EN ARGONNE		9:00-12:00		9:00-12:00		9:00-12:00

LES DÉCHETS AUTORISÉS POUR LES PARTICULIERS




Vous êtes un professionnel?
Pour accéder au réseau des déchèteries, les professionnels doivent être obligatoirement munis d'une autorisation et présenter un carte d'accès à l'entrée d'accueil.
Renseignez-vous auprès de l'agent Accueil ou lors d'un rendez-vous au SYMSEM au 02 28 70 20 28

LES CONSIGNES DE TRI


Au SYMSEM, les ordures ménagères non triées ne sont pas collectées. Reportez-vous aux consignes de tri ci-dessous pour trier correctement vos déchets !

LE SAC DE TRI OU L'APPORT VOLONTAIRE


RAPPEL:
Un doute sur les emballages en plastique ?
Seuls les bouteilles ou flacons vont dans le sac jaune!



LA BORNE À VERRE



LE SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



NE PAS METTRE DANS LE SAC JAUNE:

ORDURES MÉNAGÈRES EMBALLAGES ET FILMS PLASTIQUES, BARQUETTES POLYSTYRENE, BOÎTE À ŒUFS, POT FROMAGE BLANC, SACHETS SURGÈLES.

SYMSEM - 0311 QUÉSTION ? Contactez-nous au 0206000000 ou par e-mail: info@symsem.fr

Ce bulletin d'information présente aux usagers le nouveau territoire du SYMSEM à compter du 1^{er} janvier 2017. Il recense l'ensemble des 12 déchèteries ainsi que leurs horaires et rappelle les consignes de tri, tant pour la collecte que pour les dépôts en déchèterie.

II. Les animations scolaires

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.

En 2016, 37 animations ont été réalisées, soit 516 élèves de 36 classes réparties dans 10 écoles.

Ces chiffres sont en baisse par rapport à la période scolaire 2014/2015, cela s'explique par l'absence prolongée de l'ambassadrice. Elle n'a pu, de fait, réaliser d'autres animations pendant la période scolaire.

GLOSSAIRE

CS : Collecte sélective

DASRI : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux

DDS : Déchet Diffus Spécifique

DEA : Déchet d'Équipement d'Ameublement

DEEE/D3E : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

DIB/ tout venant : Déchet Industriel Banal

DMA : Déchet Ménager Assimilé

ELA : Emballage léger alimentaire

EMR : Emballages ménagers recyclable

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SYMSEM : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne

SYVALOM : Syndicat de VALorisation des Ordures Ménagères

UVE : Unité de Valorisation Énergétique